



RCS : AUXERRE

Code greffe : 8901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de AUXERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 00118

Numéro SIREN : 407 997 287

Nom ou dénomination : 100 LIMITES

Ce dépôt a été enregistré le 18/12/2015 sous le numéro de dépôt 2007

SARL 100 LIMITES

Rapport du Commissaire à la Transformation et du
Commissaire aux Comptes sur la transformation de la société
100 LIMITES société à responsabilité limitée
en société par actions simplifiée

EXEMPLAIRE GREFFE

SARL 100 LIMITES

Société à responsabilité limitée au capital de 60 000 euros
Siège social : Route de Lyon – ZI BAS DE BOUCHOT – 89460 CRAVANT
407 997 287 RCS AUXERRE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE
100 LIMITES,
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE,
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

A l'Associée,

En notre qualité, d'une part, de Commissaire aux Comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de commerce et, d'autre part, de Commissaire à la Transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code, par décision unanime de l'Associée unique, en date du 30 novembre 2015, la société ENVIM GROUPE, représentée par Monsieur Cédric BILLAULT, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 du Code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du Commissaire aux Comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

.../..

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les derniers comptes annuels, de l'exercice clos le 31 décembre 2014, présentent des fonds propres de 257 630 euros, dont 96 904 euros de résultat de l'exercice. La société était à cette date en situation de trésorerie négative à hauteur de 126 746 euros, cette situation s'expliquant principalement par un encours client significatif (529 847 euros) caractérisé par un délai moyen de règlement de 90 jours à la clôture. L'endettement bancaire, hors découverts, totalise 119 924 euros.

Cette situation de trésorerie n'est pas préjudiciable à la société, en raison de conditions bancaires favorables. En effet, la société dispose d'autorisations de découverts qu'elle utilise à moindre coût.

L'équilibre financier de la société n'est donc pas remis en cause, malgré une situation de trésorerie, en apparence, défavorable.

Une situation comptable, arrêtée au 31 octobre 2015, fait ressortir un résultat net de 115 579 euros, dont 35 784 euros de résultat exceptionnel. Le chiffre d'affaires atteint au 31 octobre 2015 met en évidence une baisse d'activité par rapport à l'exercice précédent (chiffre d'affaires de 1 353 824 euros au 31 octobre 2015 contre 1 611 687 euros au 31 octobre 2014).

Cette situation comptable montre une valeur ajoutée en forte baisse, en raison de la hausse des frais de sous-traitance et de personnel intérimaire compris dans les charges externes, en contrepartie d'une baisse des salaires. Le taux de valeur ajoutée passe ainsi de 41,4 % en 2013 à 37,7 % en 2014 et 30,7 % sur l'exercice 2015.

Au total, les frais de personnel (dont personnel intérimaire), et sous-traitance, représentent un ratio de 38,37 % en 2015, 36 % en 2014 et 35 % en 2013. Cette évolution est cohérente avec un surcoût en 2015, lié au recours à la sous-traitance et au personnel extérieur.

Les autres charges (impôts, amortissements...) sont relativement stables sur les trois derniers exercices.

Les éléments financiers et exceptionnels sont peu significatifs, à l'exception du résultat exceptionnel dégagé en 2015, lié aux cessions d'immobilisations.

Compte tenu de ces éléments, la rentabilité de la société paraît bonne et n'appelle donc pas de remarque particulière.

Mission du Commissaire à la Transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation,

- à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels, est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Dijon, le 16 décembre 2015



**Pour la SAS Rocard Audit
Christophe ROCARD
Commissaire aux Comptes Associé**